



MARTIN CLOUTIER

LL.B., M. Fisc., TEP

Vice-président régional,
Planification du patrimoine

À titre de vice-président régional, Planification du patrimoine, Martin Cloutier examine en détail la situation particulière de nos clients fortunés afin d'identifier les besoins et fournir des services de planification de patrimoine complexes et tactiques qui complètent leurs plans de patrimoine. M. Cloutier met l'accent en particulier sur les stratégies de planification fiscale et successorale dans le cadre d'une planification financière pour propriétaires d'entreprise, professionnels, et particuliers et ménages fortunés.

Il s'est joint à Clientèle privée Assante en 1998, après avoir travaillé en tant que fiscaliste (fiscalité générale, des particuliers et des sociétés) pour le compte de Desjardins Ducharme, un cabinet de renom spécialisé en droit des affaires. En outre, M. Cloutier est l'auteur et le coauteur d'articles publiés par l'Association de planification fiscale et financière, la Fondation canadienne de fiscalité et d'autres associations. Sa vaste expérience en planification de patrimoine s'échelonne sur plus de vingt ans.

Martin Cloutier est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et il a été admis au Barreau du Québec en 1991. Il est également titulaire d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke et du titre de spécialiste en fiducies et successions (TEP). Il est membre de la Fondation canadienne de fiscalité, de l'Association de planification fiscale et financière et de la Society of Trust and Estate Practitioners.

